

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSE, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

**Etait excusé et représenté par pouvoir:**

M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etait absent:**

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme THEUIL est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27  
Conseillers présents : 25  
Conseillers votants : 26

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

**21 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "LES CORSAIRES DE L'ESTUAIRE"**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Dans le cadre de l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine les 18 et 19 septembre 2021 et afin d'offrir de nouvelles animations, la ville de Blaye a souhaité s'adjoindre les compétences de l'association « Les Corsaires de l'Estuaire ».

Il sera notamment présenté aux promeneurs des reconstitutions historiques sur des thèmes différents :

- Corsaires du 17<sup>ème</sup> Siècle
- Campement napoléonien
- Seconde guerre mondiale.

Cette organisation engendrant des frais importants, l'association « Les Corsaires de l'Estuaire » a sollicité une subvention exceptionnelle.

Dans cette optique, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « Les Corsaires de l'Estuaire » ;
- prévoir cette dépense à l'article 6748 du budget.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 21 juin 2021 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 28 juin 2021 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 08/07/21  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20210705-65419-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

